

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 10 juin 2021

JOURNÉE VIRTUELLE DE L'APPRENTISSAGE **Choisir l'apprentissage à la Martinique, c'est investir dans l'avenir**

Dans ce contexte sanitaire évolutif, la journée virtuelle de l'apprentissage se tiendra le lundi 21 juin 2021 de 7h30 à 17h30. Elle réunira les acteurs de l'apprentissage afin d'apporter une information pertinente aux employeurs et aux jeunes qui souhaiteraient s'orienter dans cette voie.

Pensée sur le modèle d'un salon 100% virtuel, cette journée rassemblera autour des jeunes et des employeurs, les CFA, les opérateurs de compétences (OPCO), les missions locales, l'ASP, l'AGEFIPH et la DEETS afin de présenter aux jeunes et aux employeurs les avantages de l'apprentissage et découvrir la nouvelle offre de formation proposée par les 15 CFA présents sur le territoire.

Le salon offrira les espaces d'échanges suivants :

- des conférences métiers pour faire le lien entre l'offre de formation des CFA, les métiers en tension, les métiers émergents et les perspectives d'embauche à la Martinique ;
- une offre de service des opérateurs de compétences ;
- des témoignages d'employeurs pour comprendre l'avantage d'embaucher un apprenti et des témoignages de jeunes pour comprendre l'intérêt de se former par apprentissage ;
- des stands pour aller notamment à la rencontre des CFA, des OPCO et des missions locales.

Au 1er mai, la Martinique compte 1883 apprentis contre 1422 fin 2019 (soit +32%). L'apprentissage facilite et accélère l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ce mode de formation a depuis longtemps fait ses preuves en permettant à des jeunes de se former très concrètement à un métier et de s'intégrer plus facilement dans le monde du travail.

Faire le choix de l'apprentissage c'est investir dans l'avenir. Il est donc nécessaire de continuer à en renforcer l'attractivité et d'en faire une voie d'excellence au profit des jeunes et des entreprises.

Le programme de la journée est disponible sur le site de la DEETS www.martinique.deets.gouv.fr